

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
REGIONALE D' AIDE A LA CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION,
EXTENSION, RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LIES
AUX LYCEES**

DEUXIEME AFFECTATION 2012

Chapitre budgétaire : 902 « Enseignement »
Code fonctionnel : 28 « Autres services périscolaires et annexes »
Programme : HP28-001 « Installations sportives à l'usage des lycéens »
Action 12800101 « Installations sportives à l'usage des lycéens ».

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION.....	6
ANNEXES A LA DELIBERATION	7
ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF	8
ANNEXE 2 : FICHES PROJETS	11

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer six subventions et de proposer l'affectation d'un montant de 2 507 032,30 € d'autorisations de programme prélevées sur le Chapitre budgétaire : 902 « Enseignement », Code fonctionnel : 28 « Autres services périscolaires et annexes » du budget 2012. Ces opérations relèvent de la politique régionale d'« Aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées », votée par [délibération CR n°48- 11 du 17 novembre 2011](#).

Rappel des conditions d'éligibilité à l'aide régionale aux équipements sportifs liés aux lycées

Les conditions d'éligibilité de l'aide régionale aux équipements sportifs liés aux lycées sont les suivantes :

- Elle concerne les travaux de construction, reconstruction, rénovation, ou extension des équipements et installations sportives d'intérieur ou de plein air, mises à la disposition des lycées pour un minimum hebdomadaire de 15 H.
- En contrepartie de la subvention régionale, la commune ou la collectivité bénéficiaire s'engage à signer la convention-type tripartite de mise à la disposition pendant 15 ans à titre gracieux au profit des lycées des installations sportives cofinancées par la Région.
- Le taux de l'aide varie d'un minimum de 10 % à un maximum de 50 %. Il s'applique à un montant HT de travaux plafonné entre un minimum de 100 000 € et un maximum de 3 000 000 € selon le type d'équipement subventionné.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation des opérations suivantes :

- la création d'une aire d'athlétisme dans le complexe sportif Salvador-Allende à VILLEPREUX (78), qui sera mise à la disposition du lycée Sonia-Delaunay à Villepreux.
- La construction d'un terrain synthétique de rugby dans le complexe sportif Jean-Guimier au TREMBLAY-EN-FRANCE (93), qui sera mis à la disposition des lycées Hélène-Boucher et Léonard de Vinci à Tremblay-en-France.
- La reconstruction d'un terrain synthétique de football du complexe sportif de Courcelle à GIF-SUR-YVETTE (91), qui est mis à la disposition du lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette.
- La reconstruction du gymnase Colombes à COURBEVOIE (92), qui sera mis à la disposition des lycées Paul-Lapie et Paul-Painlevé à Courbevoie.
- La construction d'un hall multisports couvert dans le Parc de Bobigny (93) par le Syndicat Interdépartemental pour la gestion des Parcs de sports de Paris et de Seine-Saint-Denis (S.I.P.S), qui sera mis à la disposition du lycée André-Sabatier à Bobigny.
- La reconstruction du gymnase des Merisiers à JOUY-LE-MOUTIER(95), qui sera mis à la disposition du lycée de l'Hautil à Jouy-le-Moutier.
- La rénovation de la piste d'athlétisme du stade Mimoun à VILLEMOMBLE(93), qui sera mise à disposition des lycées Clémenceau et Blaise-Pascal à Villemomble.
- La rénovation du gymnase Delaune à BRETIGNY-SUR-ORGE(91), qui sera mis à la disposition du lycée Jean-Pierre Timbaud à Brétigny-sur-Orge.

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE D' AIDE A LA
CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION,
EXTENSION, RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LIES
AUX LYCEES****DEUXIEME AFFECTATION 2012**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 portant délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région d'Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 92-11 du 29 septembre 2011 relative à la modulation des aides régionales pour mieux lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales ;
- VU** La délibération n° CR 48-11 du 17 novembre 2011 adoptant le rapport cadre relatif au programme d'aide régionale à la construction, reconstruction, extension et rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées et à leur mise à disposition au profit des établissements scolaires de compétence régionale
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour l'année 2012,
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** L'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives,
- VU** Le rapport <numCX%>présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant prévisionnel de 2 507 032,30 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires désignés dans ladite annexe de conventions conformes à la convention type tripartite approuvée par la délibération n° CR 48- 11 du 17 novembre 2011, et autorise le président du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 2 507 032,30 €, disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-001(128001) « Installations sportives à l'usage des lycéens », action « Installations sportives à l'usage des lycéens »(12800101), nature 204 « Subventions d'équipement versées » du budget régional 2012, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe1.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/03/2012	N° de rapport :	CP12-256	Budget :	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	902 - Enseignement
Code fonctionnel :	28 - Autres services periscolaires et annexes
Programme :	128001 - Installations sportives à l'usage des lycéens
Action :	12800101 - Installations sportives a l'usage des lycéens

Dispositif :	00000316 - Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
---------------------	---

Dossier :	12002578 - VILLEPREUX(78): création d'une aire d'athlétisme au complexe sportif Salvador-Allende		
Bénéficiaire :	R748 - COMMUNE DE VILLEPREUX		
Localisation :	VILLEPREUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	137 174,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
653 209,00 €	HT 21 %	137 174,00 €	

Dossier :	12003323 - TREMBLAY-EN-FRANCE(93) : construction d'un terrain de rugby en synthétique au complexe sportif Jean-Guimier		
Bénéficiaire :	R1276 - COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE		
Localisation :	TREMBLAY-EN-FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	236 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
1 261 137,00 €	HT 18,71 %	236 000,00 €	

Dossier :	12003382 - GIF-SUR-YVETTE(91): reconstruction d'un terrain de football du complexe sportif de Courcelle		
Bénéficiaire :	R1121 - COMMUNE DE GIF SUR YVETTE		
Localisation :	GIF-SUR-YVETTE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	317 778,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
794 445,00 €	HT 40 %	317 778,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/03/2012	N° de rapport :	CP12-256	Budget :	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	902 - Enseignement
Code fonctionnel :	28 - Autres services periscolaires et annexes
Programme :	128001 - Installations sportives à l'usage des lycéens
Action :	12800101 - Installations sportives a l'usage des lycéens

Dispositif :	00000316 - Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
---------------------	---

Dossier :	12003936 - SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE PARIS ET DE SEINE SAINT DENIS: construction d'un hall multisports au parc de Bobigny		
Bénéficiaire :	P0002208 - SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL PARC DES SPORTS		
Localisation :	BOBIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	86 480,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
376 000,00 € HT	23 %	86 480,00 €

Dossier :	12004504 - JOUY-LE-MOUTIER(95) : reconstruction du gymnase des Merisiers		
Bénéficiaire :	R141 - COMMUNE DE JOUY LE MOUTIER		
Localisation :	JOUY-LE-MOUTIER		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 050 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
4 763 150,00 € HT	22,04 %	1 050 000,00 €

Dossier :	12005126 - COURBEVOIE(92) : reconstruction du gymnase Colombes		
Bénéficiaire :	R1021 - COMMUNE DE COURBEVOIE		
Localisation :	COURBEVOIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	600 000,00 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
4 321 293,00 € HT	13,88 %	600 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/03/2012	N° de rapport :	CP12-256	Budget :	2012
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	902 - Enseignement
Code fonctionnel :	28 - Autres services periscolaires et annexes
Programme :	128001 - Installations sportives à l'usage des lycéens
Action :	12800101 - Installations sportives a l'usage des lycéens

Dispositif :	00000316 - Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
---------------------	---

Dossier :	12006365 - VILLEMOMBLE(93) : rénovation de la piste d'athlétisme du stade Mimoun		
Bénéficiaire :	R1272 - COMMUNE DE VILLEMOMBLE		
Localisation :	VILLEMOMBLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 924,10 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
399 340,00 € HT	11,5 %	45 924,10 €	

Dossier :	12006368 - BRETIGNY-SUR-ORGE(91): rénovation du gymnase Delaune		
Bénéficiaire :	R1073 - COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE		
Localisation :	BRETIGNY-SUR-ORGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 676,20 €	Code nature :	20414

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
100 526,00 € HT	33,5 %	33 676,20 €	

Total sur le dispositif 00000316 - Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées :	2 507 032,30 €
--	----------------

Total sur l'imputation 902 - 28 - 128001 - 12800101 :	2 507 032,30 €
--	----------------

ANNEXE 2 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002578

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : VILLEPREUX(78): CREATION D'UNE AIRE D'ATHLETISME AU COMPLEXE SPORTIF SALVADOR-ALLENDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	653 209,00 €	21 %	137 174,00 €
	Montant Total de la subvention		137 174,00 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPREUX
 Adresse administrative : PLACE MENDES FRANCE
78450 VILLEPREUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant :
 N° SIRET : 21780674400108

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : création d'une piste et d'aires d'athlétisme au complexe sportif Salvador-Allende

Date prévisionnelle de début de projet : 2 avril 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2012

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Création d'une piste et d'aires d'athlétisme au stade Salvador-Allende, ce qui porte le plafond des travaux subventionnables à 800 000 € HT.

Description :

- une piste d'athlétisme de 4 couloirs de 250 m
- une aire de lancer
- une aire de saut en hauteur
- une aire de saut en longueur
- une piste de sprint de 100 m

Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement durable de la parcelle.

Public(s) cible(s) :

Ces équipements d'athlétisme seront mis à disposition du lycée Sonia-Delaunay à Villepreux pour un volume horaire hebdomadaire de 16H, ce qui porte le taux de base de la subvention à 11%.

D'autres équipements sportifs communaux sont aussi mis à disposition gratuitement de cet établissement : 1 salle de gymnastique, 2 gymnases, 1 salle de tennis de table et un stade pour un volume hebdomadaire total de 42 h.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE SUBVENTION : 21 %

- taux de base : 11%

- supplément "autres équipements sportifs" : 10%

Localisation géographique :

- VILLEPREUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	12 540,00	1,92%	CRIDF	137 174,00	21,00%
Terrassements	74 643,00	11,43%	CG78	240 000,00	36,74%
Equipements d'athlétisme	379 285,00	58,06%	VILLE	276 035,00	42,26%
Terrain en gazon naturel	36 180,00	5,54%	Total	653 209,00	100,00%
Surfaces minérales	29 860,00	4,57%			
Local de rangement	48 000,00	7,35%			
Eclairage	13 090,00	2,00%			
Surface végétales d'accompagnement	48 351,00	7,40%			
Surfaces minérales d'accompagnement	3 640,00	0,56%			
serrurerie	7 620,00	1,17%			
Total	653 209,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	137 174,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Diffusion des TIC dans les territoires locaux	8 000,84 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	284 241,00 €
	Montant total	292 241,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12003323
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : TREMBLAY-EN-FRANCE(93) : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE RUGBY EN SYNTHETIQUE AU COMPLEXE SPORTIF JEAN-GUIMIER
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 261 137,00 €	18,71 %	236 000,00 €
	Montant Total de la subvention		236 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE
 Adresse administrative : 8 BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE
 93210 TREMBLAY-EN-FRANCE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François ASENSI, Député-maire
 N° SIRET : 21930073800271

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : construction d'un terrain synthétique de rugby au complexe sportif Jean-Guimier

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2012

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Construction au sein du complexe sportif Jean-Guimier d'un terrain de rugby en synthétique, ce qui porte le plafond des travaux subventionnables à un montant de 800 000 € HT.

Description :

Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement de la parcelle.

Public(s) cible(s) :

Le lycée Hélène-Boucher pour une mise à disposition hebdomadaire de 24H30, y compris pour l'UNSS (+ le lycée Léonard de Vinci pour l'UNSS).

Cela porte le taux de base de la subvention à 19,50 %.

D'autres équipements sportifs communaux sont mis gratuitement à disposition de ces établissements : le complexe Guimier (muscultation, gymnastique), la salle Toussaint Louverture (arts martiaux, escalade), la piste d'athlétisme, pour un volume hebdomadaire de 60 H.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE LA SUBVENTION: 29,50 %

- Taux de base : 19,50 %
- Supplément "autres équipements sportifs" : 10 %

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préliminaires	9 732,44	0,77%	CRIDF	236 000,00	18,71%
Démolitions, terrassements	223 309,83	17,71%	CG 93	180 000,00	14,27%
Assainissement et drainage	36 871,22	2,92%	Préfecture	240 000,00	19,03%
Revêtement synthétique	547 863,58	43,44%	Ville	605 137,00	47,98%
Trottoirs périphériques	60 878,71	4,83%	Total	1 261 137,00	100,00%
Serrurerie	125 327,82	9,94%			
Eclairage	249 790,90	19,81%			
Abords	7 362,50	0,58%			
Total	1 261 137,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	236 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Centres de santé et maisons de santé de proximité	38 515,00 €
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	418 500,00 €
2010	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	42 900,00 €
	Montant total	502 915,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12003382
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : GIF-SUR-YVETTE(91): RECONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF DE COURCELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	794 445,00 €	40 %	317 778,00 €
Montant Total de la subvention			317 778,00 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GIF SUR YVETTE

Adresse administrative : 9 SQUARE DE LA MAIRIE
91190 GIF-SUR-YVETTE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel BOURNAT, Maire

N° SIRET : 21910272000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : reconstruction d'un terrain de football du complexe sportif de Courcelle

Date prévisionnelle de début de projet : 2 mai 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 3 septembre 2012

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Reconstruction du terrain en synthétique de football.

Cela porte le plafond des travaux subventionnables à 800 000 € HT.

Description :

Remplacement de la moquette synthétique actuelle posée en 1990 et des structures de support dont la déficience rend la pratique du jeu dangereuse.

Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement durable de la parcelle.

Public(s) ciblé(s):

Le lycée de la Vallée de Chevreuse pour une mise à disposition hebdomadaire de 40,3 H, y compris pour l'UNSS, ce qui porte le taux de base de la subvention à 30%.

Les autres équipements du complexe sportif de Courcelle (gymnase, mur d'escalade, dojo, salle d'agrès) sont également mis gratuitement à disposition du lycée pour un volume horaire hebdomadaire de 37 H au minimum.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE LA SUBVENTION : 40%

- taux de base : 30%

- supplément "autres équipements sportifs" : 10%

Localisation géographique :

- GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préalables	77 020,00	9,69%	CRIDF	317 778,00	40,00%
Traitement de la couche existante	153 100,00	19,27%	VILLE	476 667,00	60,00%
Maçonneries, bordures et caniveaux	86 850,00	10,93%	Total	794 445,00	100,00%
Drainage de la plate forme	43 690,00	5,50%			
Revêtement synthétique	293 625,00	36,96%			
Equipements sportifs (buts...)	12 900,00	1,62%			
Support abris joueurs	41 500,00	5,22%			
Serrurerie	76 200,00	9,59%			
Abords	9 560,00	1,20%			
Total	794 445,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	317 778,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	106 659,00 €
2009	Action en faveur de l'écomobilité des scolaires et étudiants en Ile-de-France (Fonctionnement)	125,50 €
2009	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	3 700,00 €
2009	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	369 250,00 €
2010	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	3 700,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	3 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	33 459,00 €
	Montant total	519 893,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12003936
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE PARIS ET DE SEINE SAINT DENIS: CONSTRUCTION D'UN HALL MULTISPORTS AU PARC DE BOBIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	376 000,00 €	23 %	86 480,00 €
Montant Total de la subvention			86 480,00 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL PARC DES SPORTS
 Adresse administrative : 40 AV DE LA DIVISION LECLERC
93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Syndicat
 Représentant : Monsieur Didier GHEUX, Directeur
 N° SIRET : 25930003600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
 Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : construction d'un hall couvert multisports

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2012
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2012
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Construction d'un hall multisports couvert, ce qui porte le plafond des travaux subventionnables à 500 000 € HT.

Description :

Bâtiment de type plateau multisports couvert en 20X40 avec pose d'un revêtement de sol synthétique pour la pratique du basket et du volley.
 Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement durable de la parcelle.

Public(s) cible(s) :

L'équipement sera mis à la disposition du lycée André-Sabatier à Bobigny 28 H par semaine, ce qui porte le taux de base de la subvention à 23%.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE LA SUBVENTION: 23%

- taux de base : 23 %

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Infrastructures, VRD, réseaux	78 000,00	20,74%	CRIDF	86 480,00	23,00%
Charpente, couverture, évacuation EP	180 000,00	47,87%	CG 93	150 400,00	40,00%
Eclairage	12 000,00	3,19%	SIPS	139 120,00	37,00%
Fondations	22 000,00	5,85%	Total	376 000,00	100,00%
Sol sportif	17 000,00	4,52%			
Equipements sportifs	67 000,00	17,82%			
Total	376 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	86 480,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien:**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	245 000,00 €
2010	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	280 829,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	280 828,50 €
	Montant total	806 657,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12004504
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : JOUY-LE-MOUTIER(95) : RECONSTRUCTION DU GYMNASE DES MERISIERS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	4 763 150,00 €	22,04 %	1 050 000,00 €
Montant Total de la subvention			1 050 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY LE MOUTIER
 Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
 95280 JOUY LE MOUTIER
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Gilbert MARSAC, Maire
 N° SIRET : 21950323200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : reconstruction du gymnase des Merisiers incendié en août 2009

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Reconstruction du gymnase des Merisiers incendié en août 2009 en gymnase "grand gabarit", ce qui porte le plafond des travaux subventionnables à 3 000 000 € HT.

Description :

La grande salle omnisports G1 (1000 M2) située au nord est conservée et la partie située au sud est reconstruite dans la continuité de la salle conservée G2 (salle omnisports de 1016 M2 + un dojo + un mur d'escalade), le hall d'accueil servant de charnière entre les deux salles.

Public(s) cible(s) :

Le lycée de l'Hautil à Jouy-le-Moutier pour une mise à disposition hebdomadaire de 35 H, ce qui porte le taux de base de la subvention à 30%

Sont également mis à disposition du lycée, le dojo, le mur d'escalade, le terrain de football, la piste d'athlétisme, le plateau multisports pour un volume horaire hebdomadaire de 16H.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE LA SUBVENTION:35%

- taux de base : 30%

- supplément "équipements sportifs: 5%

Localisation géographique :

- JOUY-LE-MOUTIER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Démolition, gros-œuvre	1 421 000,00	29,83%	CRIDF	1 050 000,00	22,04%
Charpente, façade	465 000,00	9,76%	Communauté Agglomération de Cergy-Pontoise	358 600,00	7,53%
Couverture, étanchéité	382 500,00	8,03%	Assurances-GAN	2 249 271,00	47,22%
Menuiseries extérieures	461 600,00	9,69%	VILLE	1 105 279,00	23,20%
métallerie	58 300,00	1,22%	Total	4 763 150,00	100,00%
Menuiseries intérieures	160 000,00	3,36%			
Plafonds suspendus	44 750,00	0,94%			
Carrelage, faïence	134 700,00	2,83%			
Sols sportifs	107 300,00	2,25%			
Peinture	93 000,00	1,95%			
Equipements sportifs	111 000,00	2,33%			
Ascenseurs	75 000,00	1,57%			
Plomberie, sanitaires, chauffage	564 000,00	11,84%			
Courants forts et faibles	342 000,00	7,18%			
Mur d'escalade	78 000,00	1,64%			
Aménagement extérieur	265 000,00	5,56%			
Total	4 763 150,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	1 050 000, 00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Politique autonome en faveur des sites en contrat urbain de cohésion sociale	400 000,00
2010	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	10 500,00
2010	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00
	Montant total	510 500,00

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12005126
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : COURBEVOIE(92) : RECONSTRUCTION DU GYMNASSE COLOMBES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	4 321 293,00 €	13,88 %	600 000,00 €
Montant Total de la subvention			600 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
 Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
92401 COURBEVOIE CEDEX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire
 N° SIRET : 21920026800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : reconstruction du gymnase Colombes

Date prévisionnelle de début de projet : 2 avril 2012
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La reconstruction du gymnase Colombes en gymnase de type C: 40X20, ce qui porte le plafond des travaux subventionnables à 2 000 000 € HT.

Description :

Aménagements prévus dans le gymnase:

- une surface de handball
- une surface centrale et deux surfaces latérales de basket
- une surface centrale et trois surfaces latérales de volley
- cinq surfaces de badminton

Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement durable de la parcelle.

Public(s) cible(s) :

Le gymnase sera mis à disposition des lycées Paul-Lapie et Paul-Painlevé pour un volume horaire hebdomadaire de 25 H.

Sont également mis à disposition des lycées pour un volume horaire hebdomadaire de 30H au minimum: l'Espace Jean-Pierre Rives (athlétisme, tennis de table, football, sports collectifs), le centre omnisports Jean-Blot (arts martiaux, sports collectifs, musculation, boxe française...), les gymnases Dallier et Pompidou.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE LA SUBVENTION: 30%

- taux de base: 20%

- supplément «autres équipements sportifs" : 10%

Localisation géographique :

- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Terrassements, fondations, gros-œuvre	1 556 106,00	36,01%	CRIDF	600 000,00	13,88%
ravalement façade	134 139,00	3,10%	VILLE	3 721 293,00	86,12%
Etanchéité	146 941,00	3,40%	Total	4 321 293,00	100,00%
Cloisons, doublages	96 113,00	2,22%			
Menuiseries intérieures	165 417,00	3,83%			
Mobiliers	14 895,00	0,34%			
Menuiseries Extérieures	327 659,00	7,58%			
occultation	104 351,00	2,41%			
Serrurerie	139 211,00	3,22%			
Faux plafonds	78 033,00	1,81%			
Sols durs, faïence	148 528,00	3,44%			
Sols souples, parquet	34 493,00	0,80%			
Sols sportifs	91 513,00	2,12%			
Peinture	76 891,00	1,78%			
Equipements sportifs	15 896,00	0,37%			
Plomberie	169 301,00	3,92%			
Electricité photovoltaïque	356 608,00	8,25%			
chauffage, ventilation	344 276,00	7,97%			
Ascenseurs	93 597,00	2,17%			
VRD	217 977,00	5,04%			
Signalétique	9 348,00	0,22%			
Total	4 321 293,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	600 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
<u>2009</u>	<u>Divers Dispositifs en fonctionnement</u>	<u>1 450,00 €</u>
<u>2011</u>	<u>Stratégie régionale pour la biodiversité investissement</u>	<u>10 451,00 €</u>
<u>2011</u>	<u>Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement</u>	<u>2 664,00 €</u>
	<u>Montant total</u>	<u>14 565,00 €</u>

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12006365
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : VILLEMOMBLE(93) : RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE MIMOUN
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	399 340,00 €	11,5 %	45 924,10 €
Montant Total de la subvention			45 924,10 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEMOMBLE
 Adresse administrative : 13 B RUE D'AVRON
 93250 VILLEMOMBLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant :
 N° SIRET : 21930077900200

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : rénovation de la piste d'athlétisme du stade Mimoun

Date prévisionnelle de début de projet : 2 mai 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2012

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Rénovation de la piste et des aires d'athlétisme du stade Mimoun, ce qui porte le plafond des travaux subventionnables à 800 000 € HT.

Description :

Rénovation de la piste existante par une piste en résine

Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement durable de la parcelle.

Public(s) cible(s) :

Les lycées Clémenceau et Blaise-Pascal à Villemomble, pour une mise à disposition hebdomadaire de 16 H 30, ce qui porte le taux de base de la subvention à 11,5 %.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE SUBVENTION: 11,50 %**Localisation géographique :**

- VILLEMOMBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	23 000,00	5,76%	CRIDF	45 924,10	11,50%
Terrassement	49 000,00	12,27%	VILLE	353 415,90	88,50%
Assainissement et drainage	53 440,00	13,38%	Total	399 340,00	100,00%
Structure et piste	273 900,00	68,59%			
Total	399 340,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	45 924,10 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien à la création et à la diffusion numérique	18 171,57 €
2009	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
2009	Structures de garde collective pour jeunes enfants	68 691,00 €
2009	Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	914 694,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	702 594,68 €
	Montant total	1 804 151,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12006368
--

Commission Permanente du 29 mars 2012

Objet : BRETIGNY-SUR-ORGE(91): RENOVATION DU GYMNASE DELAUNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	100 526,00 €	33,5 %	33 676,20 €
Montant Total de la subvention			33 676,20 €

Imputation budgétaire : 902-28-20414-128001-HP28-001
12800101-Installations sportives à l'usage des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE
 Adresse administrative : 46 rue de la Mairie
 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Bernard DECAUX, Maire
 N° SIRET : 21910103700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Rapport Cadre : du 17/11/2011

Objet du projet : rénovation du gymnase Delaune

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juin 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2012

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Rénovation du gymnase Delaune. Ce gymnase est de type C, ce qui porte le plafond des travaux à 2 000 000 € HT.

Description :

Travaux de peinture dans la grande salle et changement de revêtement du sol

Le projet répond aux exigences du dispositif en matière de gestion des ressources et des rejets liés au bâti ainsi que sur l'aménagement durable de la parcelle.

Public(s) cible(s) :

Lycée Jean-Pierre Timbaud à Brétigny/Orge pour un volume hebdomadaire de 28,30H, ce qui porte le taux de base de la subvention à 23,50%.

D'autres équipements sportifs communaux sont aussi mis à disposition du lycée (terrain synthétique,

piste d'athlétisme, plateau extérieur, dojo) pour un volume hebdomadaire de 30H au minimum.

Détail du calcul de la subvention : TAUX DE SUBVENTION: 33,5 %

- taux de base:23,5 %

- supplément « autres équipements sportifs »: 10%

Localisation géographique :

- BRETIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Réfection du sol sportif	90 391,00	89,92%	CRIDF	33 676,20	33,50%
Travaux de peinture	10 135,00	10,08%	VILLE	66 849,80	66,50%
Total	100 526,00	100,00%	Total	100 526,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	33 676,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée dans l'intérêt régionale	3 246,00 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	26 025,00 €
2009	Soutien à la création et à la diffusion numérique	12 337,00 €
2010	Accessibilité des transports	38 525,00 €
2010	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 240,00 €
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	971 459,20 €
2010	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	14 185,00 €
2011	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	4 000,00 €
2011	Diffusion des TIC dans les territoires locaux	7 197,00 €
2011	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	14 986,00 €

<u>2011</u>	<u>Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional</u>	<u>2 900,00 €</u>
<u>2011</u>	<u>Mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains</u>	<u>1 300 000,00 €</u>
<u>2011</u>	<u>Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées</u>	<u>30 012,50 €</u>
<u>2011</u>	<u>Politique énergie climat</u>	<u>785 791,00 €</u>
	<u>Montant total</u>	<u>3 213 903,70 €</u>